



Compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absents excusés : Mme LOMBARD-CHANEL et M. Gérard LE BERRE.

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés 3 nouveaux points à l'ordre du jour :

- Extension du réseau d'eau potable à la Belle-Epine,
- Demande de subvention Etat et Conseil Général pour la prévention des inondations,
- Cérémonie du 11 novembre.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 1^{er} octobre 2013 : **41 121.50 €**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 août 2013 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 27 août 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie BOUDOT-DROUIN est désignée secrétaire de séance.

Décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal pour la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

Dépose et repose de la clôture entre la Mairie et la propriété de Mme HENRION réalisée par la société SF RENOVATION (La Chapelle Saint Luc) pour la somme de 2 085 € HT, soit 2 493.66 € TTC.

Modalités d'établissement des impôts locaux pour l'année 2014 : Le conseil municipal n'apporte pas modification aux modalités d'établissement des impôts locaux pour l'année 2014.

Instauration d'une zone 30 sur la Grande Rue :

A l'issue de la dernière réunion, il a été évoqué les problèmes de sécurité routière au sein de la commune. La présence journalière d'enfants, de parents et de personnes se rendant soit à l'école, à la mairie, à l'espace maillotin et à la salle des fêtes, aux abords du 39 au 43 Grande Rue nécessite une attention particulière.

Monsieur Jean-Luc SARRAZIN fait remarquer qu'il y a d'autres zones « à risque » dans la commune telles que la Chaussée et la Belle-Epine.

A l'issue du débat, il est prévu de demander une étude concernant l'ensemble du village afin de déterminer les différentes zones pouvant être considérées comme sensibles et pour lesquelles il faudra réfléchir à une solution (zone 30, ralentisseurs,...).

Inondations du 23 juillet : Etat d'avancement et étude de devis : Comme convenu lors de la précédente réunion, un courrier a été envoyé à tous les habitants afin de connaître leurs observations et avis concernant les inondations du 23 juillet. En attendant les réponses des habitants, différents devis ont déjà été demandés notamment pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales au niveau de la ruelle saint Laurent. Il est proposé de demander un diamètre plus élevé ou un doublement de la canalisation. La commune attend d'autres devis pour ces travaux mais aussi pour les aménagements de la Belle-Epine, de la ruelle Saint Honoré, ...

Renforcement et extension des réseaux publics : Programmation des travaux Voie de Saint-Laurent : Une rencontre a eu lieu avec les gestionnaires de réseaux. Les travaux sont programmés à partir de mi-février.

Renouvellement du contrat travail à durée déterminée de l'agent chargé de l'entretien des espaces verts : Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de travail à durée déterminée de droit public de l'agent chargé de l'entretien des espaces verts pour une année, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014, à raison de 17 heures 30 minutes par semaine, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité

Contrat d'assurance des risques statutaires : Le contrat d'assurance du personnel arrivant à échéance le 31 décembre 2013, et compte tenu de la consultation menée depuis fin juillet, le conseil municipal décide de retenir le contrat négocié par le Centre de Gestion de l'Aube avec la société CNP Assurances - SOFCAP à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 3 ans (taux de 5.59 % pour les agents relevant de la CNRACL et de 1.04 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Aube relative à l'adhésion au contrat « groupe d'assurance statutaire » 2014-2016, fixant notamment sa rémunération à 3 % de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 60 € déposé par les jeunes mariés dont les parents habitent Mesnil-Sellières et décide de l'attribuer au CCAS

Adopté à l'unanimité

Décisions modificatives comptables : Le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivantes :

En fonctionnement :

Chapitre 011	Article 61522 (Bâtiments)	- 2 212 €
Chapitre 011	Article 61523 (Voies et réseaux)	- 2 212 €
Chapitre 65	Article 6534 (Cotisation de S.S – part patronale)	+ 2 350 €
Chapitre 65	Article 6554 (Contribution aux organismes. de regroupement)	+ 2 304 €
Chapitre 75	Article 758 (Produits divers de gestion courante)	+ 170 €
Chapitre 77	Article 7713 (Libéralités reçues)	+ 60 €

En investissement :

Chapitre 041	Article 2151 (Voirie)	+ 10 000 €
Chapitre 041	Article 1328 (Autres subventions)	+ 10 000 €

Adopté à l'unanimité

Demande d'acquisition de briques venant de La Belle Epine : Par mail en date du 18 septembre 2013, il a été proposé à la commune d'acquérir 2 briques anciennes (1903) provenant de La Belle Epine au prix de 50 € chacune. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande

Extension du réseau d'eau potable à la Belle-Epine : Le conseil municipal sollicite le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Rouilly-Sacey pour l'estimation du coût de ces travaux, demande au SIAEP de solliciter la DETR au titre de l'année 2014 et souhaite que cette dépense soit étalée sur plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

Prévention des inondations : Demande de subvention Etat et Conseil Général pour le système d'évacuation du trop-plein de la mare du milieu s'étant retrouvé insuffisant lors de l'orage du 23 juillet dernier, le conseil municipal prend connaissance d'une estimation du coût de la mise en place d'une nouvelle canalisation (24 434 € HT, soit 29 223.06 € TTC) et décide de solliciter le concours financier :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) catégorie préservation de l'environnement – construction ou rénovation de bassins de rétention ou de digues de protection contre les crues,
- du Conseil Général de l'Aube au titre des ouvrages d'écoulement d'eau de ruissellement.

Adopté à l'unanimité

Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie du 11 novembre sera organisée avec des horaires identiques à l'an passé.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance des différents points abordés au dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » : point sur l'avancement du projet de pôle scolaire de Mesnil-Sellières, les rythmes scolaires, le projet de crèche à Charmant-sous-Barbuise,

Monsieur Didier RENARD a rencontré Monsieur BECKER du Centre Routier de Piney (Conseil Général de l'Aube) afin de demander un devis concernant les différents marquages au sol à faire.

Questions et communications diverses

- Le PNRFO propose à la commune d'avoir recours à des chantiers d'insertion moyennant 130 €/jour ou 500 €/semaine. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.
- A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, Monsieur Eric BONVALOT, Président du Comité du Souvenir Français des Grands Lacs, propose à la commune d'acquérir pour chaque tombe une bougie du « souvenir ». Chaque bougie est vendue 1€ et l'argent est reversé au Comité du Souvenir Français. Le conseil décide d'en acquérir 20 pour la prochaine cérémonie.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du Projet de prévention et de la gestion des déchets qui sera présenté lors du prochain comité syndical du 15 octobre. Il est prévu la mise en place d'un incinérateur dans l'agglomération troyenne pour suppléer les 2 centres d'enfouissement en fonction aujourd'hui (Montreuil-sur-Barse et Saint-Aubin).
- Concernant le syndicat de la forêt de la Vaivre, Monsieur Patrick BRIQUET annonce que toutes les coupes ont été vendues. En conséquence, des affouages devraient être distribués pour cet hiver.

La séance est levée à 22h30



Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absents excusés : Mme LOMBARD-CHANEL et Gérard LE BERRE.

Monsieur le Maire expose qu'il est question d'adopter le règlement de collecte des ordures ménagères en points de regroupement afin de pouvoir bénéficier d'un taux plus avantageux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à partir de 2014. Cette délibération devant être prise impérativement avant le 15 octobre 2013, le conseil municipal a donc été convoqué en urgence le 9 octobre 2013 pour se réunir ce soir à 19 heures.

Le conseil municipal reconnaît le caractère d'urgence de cette réunion et accepte de statuer sur ce point.

Adoption du règlement de collecte des ordures ménagères en points de regroupement : Le conseil municipal adopte le règlement de collecte des ordures ménagères résiduelles collectées en points de regroupement avec une mise en place officielle au 1^{er} janvier 2014 et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 20